



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2003/4
EUR/03/5040828/4
6 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement
(Première session, 10-11 avril 2003)

PROJET

**NATURE, COÛTS ET AVANTAGES DE L'IMPACT DES TRANSPORTS
SUR LA SANTÉ, EN PARTICULIER CELLE DES ENFANTS**

Note d'introduction établie par l'OMS et le secrétariat de la CEE-ONU

1. La présente note a été établie par l'Autriche, la France, Malte, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse pour être présentée à la première session (10 et 11 avril 2003) du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, au titre du point 4 c) de l'ordre du jour intitulé «Application du plan de travail du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement».
2. La présente note porte sur un projet commun, qui est fondé sur l'action déjà engagée dans le cadre de la Charte de Londres et la complète, afin de faire progresser les travaux sur l'évaluation des coûts de l'impact des transports sur la santé. Elle constitue par conséquent une contribution dans l'un des domaines prioritaires définis dans le cadre du Programme paneuropéen, à savoir la gestion de la demande et la réorientation de la répartition des modes

de transport par «la promotion, l'application et l'examen de politiques destinées à internaliser les coûts induits par les transports dans le domaine de la santé et de l'environnement»¹.

3. De plus, en mettant l'accent sur la nature et les coûts de l'impact des transports sur la santé des enfants, le projet commun contribue à une autre activité de première importance définie dans le plan de travail du Programme paneuropéen, à savoir «l'adoption de mesures spécifiques en faveur des groupes à haut risque, en particulier les enfants»².

4. Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner le projet, tel qu'il est décrit dans la présente note. Il souhaitera peut-être également examiner la façon dont il serait possible d'en étendre l'application à toute la région et de le promouvoir au niveau paneuropéen. Les délégations sont invitées à examiner dans quelle mesure elles peuvent contribuer à la mise en œuvre du projet.

* * *

Contribution de l'Autriche, de la France, de Malte, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse à la mise en œuvre du Programme paneuropéen CEE-ONU/OMS sur les transports, la santé et l'environnement

I. CONTEXTE

5. La présente initiative commune est fondée sur les données d'expérience, les résultats et l'élan découlant de la coopération trilatérale établie entre l'Autriche, la Suisse et la France pour l'examen des conséquences pour la santé de la pollution atmosphérique liée au trafic dans le contexte de la Conférence de l'OMS tenue à Londres en 1999. L'Autriche, la France, Malte, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse ont convenu de prolonger et de renforcer leur coopération dans le domaine de l'évaluation de la nature, des coûts et des avantages de l'impact des transports sur la santé, et de contribuer ainsi à la mise en œuvre du Programme paneuropéen CEE-ONU/OMS sur les transports, la santé et l'environnement³, notamment en ce qui concerne les priorités suivantes:

- Promotion, application et examen de politiques destinées à internaliser les coûts induits par les transports dans le domaine de la santé et de l'environnement;

¹ ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9, annexe I, activité II.4.

² ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9, annexe I, activité III.5.

³ Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement a été adopté à la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui s'est tenue à Genève le 5 juillet 2002. Le Programme paneuropéen est axé sur les activités pertinentes de la CEE-ONU et de l'OMS/Euro concernant un certain nombre de priorités fondamentales définies dans la Charte de l'OMS sur les transports, l'environnement et la santé et le Programme d'action commun de Vienne de la CEE-ONU et propose un cadre structuré pour la mise en œuvre conjointe de ces deux instruments.

- Adoption de mesures spécifiques en faveur des groupes à haut risque, en particulier les enfants.

6. Comme indiqué ci-dessus, l'accent sera mis essentiellement sur l'impact et les coûts des transports en matière de santé des enfants. Il faudrait définir et évaluer les politiques en recueillant et en analysant les meilleures données d'expérience disponibles et les informations les plus récentes. Ces éléments seront présentés et examinés dans le cadre d'une série d'ateliers destinés à évaluer les coûts et avantages des transports sur le plan de la santé, grâce aux connaissances spécialisées d'un large éventail d'experts internationaux, ainsi qu'à des études de cas. L'initiative vise également à contribuer aux préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé ayant pour thème «L'avenir de nos enfants» (Budapest, 2004), ainsi qu'au Plan d'action pour la santé des enfants et l'environnement, en facilitant l'acquisition des connaissances approfondies nécessaires pour étayer les recommandations concernant les mesures à prendre et les lacunes à combler dans le domaine de l'impact des transports sur la santé des enfants, notamment en termes de pollution atmosphérique, de bruit, d'activité physique et de conséquences psychosociales.

II. OBJECTIFS

7. Les principaux objectifs du projet sont les suivants:

a) Présenter sous un éclairage nouveau un élément qui n'a pas été pris en compte jusqu'à présent dans les évaluations économiques, à savoir les coûts de l'impact des transports sur la santé, notamment en termes de bruit, d'activité physique et de conséquences psychosociales:

- En passant en revue les méthodes les plus perfectionnées pour évaluer dans quelle mesure on est exposé à l'impact des transports sur la santé, avec quelles conséquences et à quel coût;
- En identifiant les lacunes dans le domaine de la recherche;
- En recommandant de nouvelles mesures à prendre dans les domaines de la recherche et de l'action politique;

b) Se pencher sur les données disponibles et sur les problèmes méthodologiques relatifs à l'évaluation de l'impact des transports sur la santé des enfants, ainsi que sur les conséquences politiques qui en découlent;

c) Réaliser, dans la mesure du possible, des études de cas nationales débouchant sur des estimations des coûts de l'impact des transports sur la santé en termes de bruit, de pollution atmosphérique, de conséquences psychosociales et d'activité physique;

d) Contribuer au renforcement des directives de l'OMS pour l'évaluation économique des effets des transports sur la santé.

III. RESULTATS ET AVANTAGES

8. Dans le cadre de ce projet, un rapport de synthèse sur la nature et les coûts de l'impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, sera établi et des recommandations seront formulées pour la mise au point d'une directive applicable à l'évaluation des coûts et des avantages des politiques adoptées et des mesures prises dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé, l'accent étant mis sur les enfants.

9. Les résultats du projet seront présentés au Comité directeur du Programme paneuropéen, ainsi qu'à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé qui se tiendra à Budapest en 2004. Le public visé par cette initiative comprend toutes les personnes intéressées par l'estimation du coût de l'impact des transports sur la santé, telles que les économistes, les épidémiologistes et les experts des services de la planification des transports.

10. Le projet permettra de récapituler et examiner de manière critique les méthodes disponibles pour l'évaluation des coûts de l'impact des transports sur la santé, de signaler les limitations des outils disponibles, de formuler des recommandations pour le choix des méthodes, de proposer des conseils pratiques pour leur mise en œuvre et de donner des exemples de bonnes pratiques. Les résultats seront publiés et largement diffusés. Ces résultats seront obtenus grâce à quatre ateliers, consacré chacun à une question précise, comme indiqué ci-dessous.

IV. ORGANISATION ET PLAN DE TRAVAIL

11. Une série d'études et d'ateliers seront organisés dans le cadre du projet. Les États membres suivants ont accepté de jouer un rôle moteur dans les domaines indiqués ci-dessous:

- **Autriche:** Coordination générale du projet; conséquences psychosociales;
- **France:** Pollution atmosphérique;
- **Suède:** Méthodes d'évaluation économique des différents coûts des transports sur le plan de la santé;
- **Suisse:** Activité physique;
- **Pays-Bas:** Bruit;
- De plus, **Malte** a exprimé son intérêt pour le projet en proposant d'accueillir l'un des ateliers.

12. L'examen des sujets susmentionnés devra être complété par une étude de la situation en ce qui concerne l'impact et les coûts des traumatismes et des changements climatiques. Toutefois, l'examen de ces deux sujets importants ne sera possible que si l'OMS ou d'autres pays se portent volontaires pour jouer un rôle moteur à cet égard.

13. Pour chaque sujet, la situation sera étudiée en ce qui concerne l'exposition, l'impact sur la santé et l'évaluation économique. Cela suppose d'étudier les méthodes utilisées, leurs atouts et leurs faiblesses et les renseignements nécessaires ou disponibles pour pouvoir procéder à une évaluation économique. Lors de la réalisation de ces études, une attention particulière sera

accordée aux questions relatives aux enfants et il sera dûment tenu compte des faits les plus récents intervenus au niveau international, ainsi qu'au niveau national (par exemple, CAFE, AIRNET, travaux en cours au sein de l'OMS, UNITE, etc.). Les études seront présentées et feront l'objet d'un examen critique (par des pairs) dans le cadre de quatre ateliers.

a) **Atelier 1 «Situation actuelle I – Exposition, épidémiologie – Impact sur la santé»**, lieu/dates: Autriche, 24 et 25 avril 2003;

b) **Atelier 2 «Situation actuelle II – Évaluation économique de l'impact sur la santé»**: Méthodologie et évaluation, lieu/dates: Suède, 12 et 13 juin 2003;

c) **Atelier 3 «Questions touchant spécifiquement les enfants»**: Problèmes, lacunes, leçons à tirer et recommandations en ce qui concerne de nouvelles recherches et la façon de tenir compte des besoins des enfants dans les politiques des transports, lieu/date: Pays-Bas, mi-octobre 2003;

d) **Atelier 4 «Synthèse et recommandations»**, lieu/date: Malte, mars 2004 (à confirmer).

14. Pour assurer un équilibre interdisciplinaire et régional, les ateliers seront ouverts à la participation des experts des pays membres dans ces domaines, ainsi que des représentants des gouvernements et de la Commission européenne, des institutions internationales (OCDE, institutions financières internationales, etc.) et des ONG. Dans chacun des domaines abordés, il conviendra d'examiner les éléments liés à la collecte des données et à l'exposition des populations, aux données épidémiologiques, à l'impact sur la santé et à l'évaluation économique de l'impact sur la santé, une attention particulière devant être accordée aux enfants. Chaque thème sera examiné sous la direction d'un pays et le coordonnateur national sera épaulé par des groupes d'experts internationaux et par le groupe chargé de la coordination générale.

15. L'organisation générale du projet sera assurée grâce à une coopération à deux niveaux: 1) le groupe de coordination des fondateurs (gouvernements des pays participants et OMS); 2) des groupes d'experts spécialisés dans chacun des domaines, ayant pour membres des experts nationaux sous contrat, les coordonnateurs nationaux et le coordonnateur général. Les ateliers se dérouleront sous la forme d'une évaluation critique mutuelle.

V. RESULTATS ATTENDUS

16. Le projet aboutira notamment aux documents ci-après:

a) Rapport des ateliers 1 et 2 sur la «Situation actuelle», fondé sur des documents de travail et sur les conclusions et recommandations des ateliers;

b) Rapport de l'atelier 3 sur les «Questions touchant spécifiquement les enfants», fondé sur des documents de travail et sur les conclusions et recommandations de l'atelier;

c) Rapport de synthèse sur les résultats obtenus dans chacun des domaines et sur l'atelier final intitulé «Synthèse et recommandations», fondé sur les rapports des ateliers 1, 2 et 3;

d) Recommandations pour la Conférence de Budapest («Plan d'action pour les enfants») et directive de l'OMS pour l'évaluation économique du coût des transports pour la santé.

VI. CALENDRIER

17. Le projet se déroulera de la fin 2002 à la mi-2004, compte tenu du fait que le produit final (la directive) servira de contribution à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui se tiendra à Budapest en 2004.

Phases	2002		2003				2004			
	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
1) Préparation du projet										
2) «Situation actuelle: I – Impact sur la santé» Documents de travail/Atelier 1 «Situation actuelle: I – Impact sur la santé»/Rapports										
3) «Situation actuelle: II – Évaluation économique de l'impact sur la santé» Documents de travail/Atelier 2 «Situation actuelle: II – Évaluation économique de l'impact sur la santé»/Rapports										
4) «Questions touchant spécifiquement les enfants» Documents de travail/Atelier 3 «Questions touchant spécifiquement les enfants»/Rapports										
5) Synthèse Atelier 4 «Synthèse et recommandations»										
6) Résultat final Présentation au Comité directeur CEE-ONU/Organisation mondiale de la santé Présentation à la Conférence de l'OMS à Budapest										

VII. CONTRIBUTION DES PAYS

18. Les États membres participants prendront en charge les coûts des travaux en fonction du domaine dans lequel ils joueront un rôle moteur. Ils pourvoient notamment aux dépenses liées:

- Au défraiement des experts nationaux;
- À l'accès aux compétences spécialisées à l'échelle internationale;
- À l'organisation des ateliers;
- Aux études de cas (le cas échéant).

VIII. PUBLICATION ET DIFFUSION DES RESULTATS ET APPROBATION

19. Toutes les activités liées à la publication et à la diffusion des résultats seront entreprises de manière coordonnée et sous réserve de l'approbation du groupe de coordination.
